



## Lo quelles conditions pour prétendre à un préavis d'1 mois

Par **mymytop09**, le **24/02/2010** à **21:33**

Bonjour,

Tout d'abord je tiens à vous remercier pour vos réponses qui une nouvelle fois m'aideront à avancer dans mes démarches.

Je suis au chômage depuis Octobre 2008 et je loue un appartement de type 2 de 30 m2 depuis 2007.

Grace à l'aide du pôle emploi, je vais lancer dès le 1er Mars mon auto entreprise d'électricien en bâtiment.

Le souci est que, par manque de place (création d'un espace bureau et d'un espace de stokage de matériel professionnel) je suis dans l'obligation de changer rapidement d'habitation.

Chose faite. J'intégrerai le 8 Mars un appartement de type 3 de 85m2.

Ma question est: "Serait-il possible de prétendre à un préavis d'un mois en justifiant auprès du bailleur d'un changement de situation professionnelle?"

Merci d'avance